

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

BULLETIN OFFICIEL

N° 16

SAISON 2023/2024

10/03/2024

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

TEL – FAX : 020.64.26.18

CIA DES FONCTIONNAIRES

Site Web : lfwchlef.com

DESTINATAIRE

Monsieur :

.....

Bulletins Officiels Reçus

★ BO N° 17

LRF Blida

« Remerciements »

COURRIER ARRIVEE:

L.R.F.Blida: a/s Coupe d'Algérie catégorie U-17 M.C.Alger vs

A.M.Frouha «Noté».

L.R.F.Blida: a/s Coupe d'Algérie catégorie U-15 M.C.Saida vs J.S.Kabylie

«Noté».

Club/ CRBAbou-Hassen: a/s Rapport sur la rencontre catégorie séniors
CAFSTénès vs CRBAbou-Hassen du 02/03/2024 «Noté».

Club/ CRBAbou-Hassen: a/s Rapport sur le stade de Ténès «Noté».

Club/ CSA-ASO: a/s des dettes antérieures «Noté».

COURRIER DEPART:

Radio Chlef

* **FAX** : a/s Désignation de la 17^{ème} journée de Championnat de Wilaya
de Football de Chlef -SENIORS- Division Honneur

* **FAX** : a/s Résultats de la 16^{ème} journée -SENIORS- Division Honneur
Championnat de Wilaya de Football de Chlef

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Etat de recouvrement des amendes
ART 133 du R.C.F.A Wilaya
Parues au bulletin officiel N°15 du 03/03/2024
Payables au plus tard le 02/04/2024

N°	CLUBS	RENCONTRE			AMENDE	
		CAT	DATE	AFFAIRE	NATURE	MONTANT
01	CSA-ASO	Séniors	01/03/24	164	CD	5.000
02	ANRBChettia	Séniors	01/03/24	164	CD	5.000
03	NSidi-Ziane	Séniors	01/03/24	169	CD	5.000
04	NSidi-Ziane	Séniors	01/03/24	169	CD	5.000
05	FCBBenairia	Séniors	01/03/24	171	CD	5.000
06	IRBMoussadek	Séniors	01/03/24	171	CD	5.000
07	IRBMoussadek	Séniors	01/03/24	171	CD	5.000
08	USBeni-Haoua	Séniors	01/03/24	51	COC	15.000
09	USBeni-Haoua	C-Jeunes	01/03/24	53	COC	15.000
10	USBeni-Haoua	C-Jeunes	01/03/24	54	COC	15.000
11	USBeni-Haoua	C-Jeunes	01/03/24	55	COC	15.000
12	CAFSTénès	Séniors	02/03/24	50	COC	5.000
13	CSABAIN-Merane	C-Jeunes	02/03/24	52	COC	45.000
14	NSidi-Ziane	C-Jeunes	02/03/24	56	COC	15.000

COMMISSION DE DISCIPLINE
BO N° 16 Saison 2023/2024 **Séance du 05/03/2024**
Membres Présents

RAHOU Mohammed

Président

BILAN

16^{ème} Journée du 01-02/03/2024

Désignations	Total
NOMBRE D'AFFAIRES	171
AVERTISSEMENTS	477
EXPULSIONS	53
AMENDES	106
DEMANDE DE REGULARISATION	00
RESERVE	00
TERRAINS SANCTIONNES	00

**La commission de discipline peut corriger
en tout temps les fautes de calcul et autres
erreurs manifestés**

DIVISION HONNEUR

*** GROUPE A**

- Affaire n°164 : Rencontre « CSA-ASO – ANRBC Chettia » Du 01/03/2024

- Joueurs Avertis  :

*ZENATI Abdelwahid lic n°23W02J0983 « CSA-ASO » Avertissement AJ

*ABOUB Zineddine lic n°23W02J0988 « CSA-ASO » Avertissement AJ

*DJAZOULI Mohamed lic n°23W02J0910 « ANRBC » Avertissement AJ

*KECHERIDI Imadeddine lic n°23W02J0911 « ANRBC » Avertissement JD

Fait Signalé :

***l'Absence de l'entraîneur du club « CSA-ASO » 5.000DA d'amende (ART.53)**

***l'Absence de l'entraîneur du club « ANRBC » 5.000DA d'amende (ART.53)**

- Affaire n°165 : Rencontre « NRBKarimia – AWSChettia » Du 01/03/2024

- Joueurs Avertis :

- *MOUKHTARI Djelloul lic n°23W02J1059 « NRBK » Avertissement JD
- *MOUSSAOUI Abderraouf lic n°23W02J1244 « NRBK » Avertissement CAS

- Affaire n°166 : Rencontre « CRHay-Boulfred – ASMBSobha » Du 02/03/2024

- Joueurs Avertis :

- *BENZAKHROUFA Khalil lic n°23W02J0756 « ASMBS » Avertissement AJ
- *DJOUBAR Youcef lic n°23W02J1729 « CRHB » Avertissement AJ

- Affaire n°167 : Rencontre « RCHay-Badr – CATaougrit » Du 02/03/2024

- Joueurs Avertis :

- *BOUKHANOUS Islam lic n°23W02J0076 « RCHB » Avertissement AJ
- *BOUCHAREB Abdelbassit lic n°23W02J0938 « RCHB » Avertissement JD
- *KHELIF Mohammed Chafiq lic n°23W02J0072 « RCHB » Avertissement JD

*** GROUPE B**

- Affaire n°168 : Rencontre « NRBMarsa – NRKaloul » Du 01/03/2024

- Joueur Averti :

- *LAID Maamar lic n°23W02J0970 « NRK » Avertissement AJ

- Affaire n°169 : Rencontre « NSidi-Ziane – CRGuetaibia » Du 01/03/2024

- Joueurs Avertis :

- *ATMANE ELAKEUB Djamel lic n°23W02J1282 « NSZ » Avertissement CD
+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)
- *BENCHIKH Yassine lic n°23W02J1046 « NSZ » Avertissement JD
- *BENCHIKH Soufyane lic n°23W02J1126 « NSZ » Avertissement JD

Fait Signalé :

- *l'Absence de l'entraîneur du club « NSZ » 5.000DA d'amende (ART.53)**

- Affaire n°170 : Rencontre « CMTénès – ACRBSidi-Abderrahmane » Du 01/03/2024

- Joueurs Avertis :

- *AMAMRA Nasreddine lic n°23W02J0035 « CMT » Avertissement AJ
- *ATA-ALLAH Abdelhakim lic n°23W02J2487 « ACRBSA » Avertissement AJ

- Affaire n°171 : Rencontre « FCBBenairia – IRBMoussadek » Du 01/03/2024

- Après étude de la feuille de match
- Après lecture du rapport des arbitres (directeur et assistants)
- Après lecture du rapport du commissaire au match

La commission décide

- Joueurs Excl :

*BOUDERBALA Mohamed lic n°23W02J0929 « FCBB » **08 matchs de suspension ferme + 5.000DA d'amende pour tentative d'agression envers officiel en fin de partie(ART.120)**

*AZZAZ Haithem lic n°23W02J0269 « IRBM » **04 matchs de suspension ferme + 5.000DA d'amende pour comportement antisportif envers officiel (ART.112)**

- Joueurs Avertis :

*BOUKHADOUMA Nacer lic n°23W02J0735 « FCBB » Avertissement AJ

*CHORFA Toufik lic n°23W02J0856 « IRBM » Avertissement CD

+ 5.000 DA (Circulaire N°002 décision du Bureau Fédéral le 09/11/2023)

DIRECTION DES ARBITRES DE WILAYA
BO N° 16 Saison 2023/2024 - Séance du : 05/03/2024

Membres Présents

M.CHAHED Mhamed Président DAW, Chargé de la Désignation des arbitres

M.ZOUBIRI Abdelkader Chargé de la formation et suivi des arbitres

M.BOURIAH El-Hadj Secrétaire de la commission

M.ALI BOUCHROUR Salah Membre

ORDRE DU JOUR

✓ Courrier

NOMBRES		
TESTS PHYSIQUES		03
CAUSERIES		06
JOURNEE HONNEUR	(SENIORS)	16 ^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(SENIORS)	156
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(SENIORS)	468
JOURNEE HONNEUR	(JEUNES)	11 ^{ème}
RENCONTRE HONNEUR	(JEUNES)	374
DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR	(JEUNES)	374
JOURNEE CATEGORIE	(U-13)	05 ^{ème}
RENCONTRE CATEGORIE	(U-13)	15
DESIGNATIONS DES ARBITRES CATEGORIE	(U-13)	15

Désignation des Arbitres

* La CAW a procédé à l'analyse des feuilles des Matches de la de la 16^{ème} journée du 01-02/03/2024 du championnat division honneur catégorie Seniors.

* Le CAW a procédé à la désignation des arbitres pour la 17^{ème} journée de championnat division honneur catégories Seniors.

COMMISSION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS
BO N° 16 Saison 2023/2024 Séance du 05/03/2024

Membres Présents

- ✓ KOUBA Ahmed Président
- ✓ KHALAFI Mustapha Membre

Ordre du Jour

- ✓ Examen Courrier
- ✓ Désignation

NOMBRE DE JOURNEES		NOMBRE DE RENCONTRES	
JOURNEE HONNEUR (SENIORS)	15 ^{ème}	RENCONTRES HONNEUR (SENIORS)	146
JOURNEE HONNEUR (JEUNES)	10 ^{ème}	RECONTRES HONNEUR (JEUNES)	341
JOURNEE HONNEUR (U-13)	04 ^{ème}	RECONTRES HONNEUR (U-14)	12

**AFFAIRE N°50/S : Rencontres CAFSTénès – CRBAbou-Hassen
« Séniors » Du 02 Mars 2024**

- Après lecture des feuilles des matches et rapport d'Arbitre.
- Attendu que : le que les deux clubs ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que : la rencontre séniors **CAFST – CRBA** n'a pas eu lieu suite à l'absence de service d'ordre.

Attendu que : l'article 50 R/G FAF stipule :

Le club recevant (organisateur) est tenu d'obtenir la présence du service d'ordre.

Attendu que : après attente d'un délai réglementaire (15mn), l'arbitre ayant constaté l'absence du service d'ordre, annula la rencontre

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipes séniors du club **CAFST** pour en attribuer le gain du match à l'équipes du club **CRBA** qui marque Trois(03)points et un scores de Trois(03)but à Zéro (00).
- **Défalcation de trois (03) points à la catégorie séniors du club CAFST**
- **Amende de Quinze Mille Dinars (5.000 DA) au club CAFST.**

AFFAIRE N°51/S : Rencontre JSidi-Akkacha – USBeni-Haoua
« Séniors » du 01 Mars 2024

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre Principal;
- Attendu que : la rencontre de Championnat «Séniors »

JSA / USBH programmée le vendredi 01/03/2024 à 14H30

au Stade de Sidi-Akkacha ne s'est pas déroulée alors que l'Equipe **JSA** et les Arbitres officiellement désignés étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre;

- Attendu que : de la lecture de la feuille de match et du rapport de l'Arbitre Principal, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «Séniors» du **USBH**;

- Attendu qu'il y a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'Equipe du **USBH** ;

- Attendu qu'en application des articles 62 et 78 du Règlement des Championnats de Football Amateur et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant effectivement l'absence de l'Equipe **USBH**, annula la rencontre.

- Attendu que : *aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le club **USBH***;

-Par ces motifs, la Commission décide:

(Articles 62 et 78 du Règlement du Championnat de Football Amateur)

Match perdu par pénalité à l'équipe «Séniors» du Club **USBH** pour en attribuer le gain du match à l'équipe «Séniors» du Club **JSA** qui marque 3 points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- Défalcation de trois(03)points à la catégorie séniors du club USBH

- Amende de Quinze Mille dinars (15.000DA) pour le club USBH

- 1^{er} forfait pour le club CRHay-Boulfred:

**JSidi-Akkacha / USBeni-Haoua du 01/03/2024 (Aff.N°51/S) BO-N°16
du 10/03/2024**

AFFAIRE N°52/J : Rencontres CSA-ASO – CSABAin-Merane
« U-19 / U-17 /U-15 » Du 02 Mars 2024

- Attendu que : les trois rencontres jeunes « U-19 / U-17 /U-15» CSA-ASO – CSABAM n'ont pas eue lieu suite à l'absence des trois équipes jeunes « U-19 / U-17/U-15» du club CSABAM;
Attendu que : les dossiers de Licences des trois équipes jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club CSABAM n'ont été déposés au niveau de la ligue.

Attendu que : l'article 16 et 17 R/G FAF stipule :

- Article 16 : Contrat d'assurance**
- Assurance du club**

Le club sportif amateur est tenu de souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers et une assurance accident pour les dirigeants, staff technique et joueurs dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions au sein du club durant toute la saison sportive.

Le capital décès ou l'indemnité en cas d'incapacité permanente ne saurait être inférieur à un million (1 000 000 DA) de dinars. L'indemnité journalière en cas d'accident doit être au minimum de mille cinq cent (1 500 DA) dinars.

- Article 17 : Définition :**

La licence est un document officiel délivré par la ligue pour permettre d'identifier tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, Assistant médical, secrétaire de club, et les officiels de la ligue.

La participation aux compétitions est subordonnée à la détention d'une licence valide pour la saison en cours délivrée par la ligue concernée.

- Attendu que : le non déroulement des trois matchs est dû à l'absence des Licences et l'Assurance des joueurs des trois équipes Jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club CSABAM constitue une infraction qui doit être sanctionnée.**
- Attendu que : l'article 121 du RG / FAF stipule : les cas non prévus par les présents règlements seront traités conformément aux dispositions prévues par les RG / FAF.**
- Attendu qu'il s'ensuit qu'au vu des faits qui caractérisent l'infraction commise par les trois équipes Jeunes « U-19 /U-17 / U-15 » du club CSABAM, la commission estime qu'ils ne constituent pas un «FORFAIT DELIBERE» engendrant une sanction conformément à l'article 55 RG / FAF Edition 2015 Match perdu par pénalité qui stipule : un match perdu par pénalité est le**

résultat obtenu à l'occasion d'une décision prise par la FAF ou la Ligue lors d'un Forfait

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité aux trois équipes jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club **CSABAM** pour en attribuer le gain des trois matchs aux trois équipes jeunes « U-19 / U-17 / U-15 » du club de **CSA-ASO** qui marque chacune Trois (03) points et un scores de Trois (03) buts à Zéro (00).
- Amende de Quarante cinq Mille dinars (45.000DA) pour le club **CSABAM**

AFFAIRE N°53/J : Rencontre NRB Marsa – USBeni-Haoua
« U-19 » Du 01 Mars 2024

- Après lecture de la feuille de match ;
- Attendu que : l'équipe jeune « U-19 » du club **NRBM** ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents eu lieu et heure prévus de la rencontre ;
- Attendu que : la rencontre jeune « U-19 » n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeune « U-19 » du club **USBH** ;
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeune « U-19 » du club **USBH**, annula la rencontre ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeune « U-19 » du club **USBH** pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeune « U-19 » du club de **NRBM** qui marque Trois (03) points et un scores de Trois (03) buts à Zéro (00).
- Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club **USBH**.
 - **1^{er} forfait** : **NRBMarsa / USBeni-Haoua** du 01/03/2024 pour l'équipe jeune « U-19 » du club **USBH** (Aff.N°53/J) BO-N°16 du 10/03/2024

AFFAIRE N°54/J : Rencontre NRB Marsa – USB Beni-Haoua
« U-17 » Du 01 Mars 2024

- Après lecture de la feuille de match ;
- Attendu que : l'équipe jeune « U-17 » du club **NRBM** ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;
- Attendu que : la rencontre jeune « U-17 » n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeune « U-17 » du club **USBH** ;
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeune « U-17 » du club **USBH**, annule la rencontre ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeune « U-17 » du club **USBH** pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeune « U-17 » du club de **NRBM** qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
 - **Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club USBH.**
 - **1^{er} forfait : NRB Marsa / USB Beni-Haoua du 01/03/2024 pour l'équipe jeune « U-17 » du club USBH (Aff.N°54/J) BO-N°16 du 10/03/2024**

AFFAIRE N°55/J : Rencontre NRB Marsa – USB Beni-Haoua
« U-15 » Du 01 Mars 2024

- Après lecture de la feuille de match ;
- Attendu que : l'équipe jeune « U-15 » du club **NRBM** ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;
- Attendu que : la rencontre jeune « U-15 » n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeune « U-15 » du club **USBH** ;
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeune « U-15 » du club **USBH**, annule la rencontre ;

Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeune « U-15 » du club **USBH** pour en attribuer le gain du match à l'équipe jeune « U-15 » du club de **NRBM** qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
 - **Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club USBH.**
 - **1^{er} forfait : NRB Marsa / USB Beni-Haoua du 01/03/2024 pour l'équipe jeune « U-15 » du club USBH (Aff.N°55/J) BO-N°16 du 10/03/2024**

AFFAIRE N°56/J : Rencontre NRKaloul – NSidi-Ziane

« U-15 » Du 02 Mars 2024

- Attendu que : la rencontre jeune « U-15 » NRK – NSZ n'a pas eu lieu suite à l'insuffisance de l'effectif du club NSZ « U-15 »

- Attendu que : l'article 49 R/G FAF stipule : si qu'au cours d'un match une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de onze (11) joueurs.

- Par ce, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité pour le club NSZ et en attribuer le gain au club NRK qui marque (03) point sur le score de 3-0 pour la catégorie U-15.

- Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club NSZ.

- 1^{er} forfait : NRKaloul / NSidi-Ziane du 02/03/2024 pour l'équipe jeune « U-15 » du club NSZ (Aff.N°56/J) BO-N°16 du 10/03/2024

HOMOLOGATION

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE A 16^{ème} Journée : 01-02/03/2024

RCHB	x	CAT	00	x	00
NRBK	x	AWSC	03	x	00
CSA-ASO	x	ANRBC	00	x	00
CRHB	x	ASMBS	00	x	04
WRHB	x	IRBOF	LE CLUB WRHB EST FORFAIT GENERAL		
IRJTS	x	CSABAM	LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL		

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE B 16^{ème} Journée : 01-02/03/2024

FCBB	x	IRBM	01	x	01
CAFST	x	CRBA	00	x	03
NSZ	x	CRG	00	x	02
CMT	x	ACRBSA	01	x	00
JSA	x	USBH	03	x	00
NRBM	x	NRK	05	x	01

CATEGORIE JEUNES GROUPE A 11^{ème} Journée 01-02/03/2024

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15		
AWSC	<i>x</i>	NRBK	03	01	00	07	01	02	
RCHB	<i>x</i>	ANRBC	01	01	02	00	06	03	
CSA-ASO	<i>x</i>	CSABAM	03	00	03	00	03	00	
WRHB	<i>x</i>	IRBOF	N-J		N-J		N-J		
CRHB	<i>x</i>	ASMBS	N-J		N-J		N-J		
CAT	<i>x</i>	CFJTB						01	01
CSNC	<i>x</i>	EFMMT						01	03

CATEGORIE JEUNES GROUPE B 11^{ème} Journée 01-02/03/2024

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
CAFST	x	CMT	00	03	01	01	03	02
FCBB	x	JSA	02	01	01	00	06	02
NRBM	x	USBH	03	00	03	00	03	00
IRBM	x	ACRBSA	01	02	05	04	03	02
CRBA	x	CRG	02	00	01	03	02	03
NRK	x	NSZ	06	00	04	00	03	00

CATEGORIE U-13 05^{ème} Journée 01-02/03/2024

JSBOD	x	RCHB	00	x	03
CAFST	x	CRG	04	x	00
FJTAC	x	MOF	N-J		

DESIGNATION

DIVISION HONNEUR SENIORS Groupe A

18^{ème} Journée : 15-16/03/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
BOUKADIR		IRJTS * CRHB				
KARIMIA		NRBK * CAT				
BOUMEZREG		CSA-ASO * AWSC				
CHETTIA		ANRBC * IRBOF				
GHDAB.S		RCHB * ASMBS				
/		WRHB * CSABAM	LE CLUB WRHB EST FORFAIT GENERAL LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL			

DIVISION HONNEUR SENIORS Groupe B

18^{ème} Journée : 15-16/03/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
TENES		CAFST * NRBM				
TADJNA		NSZ * IRBM				
TENES		CMT * CRBA				
S.AKKACHA		JSA * CRG				
B.HAOUA		USBH * ACRBSA				
BENAIRIA		FCBB * NRK				

CATEGORIE JEUNES GROUPE A
13^{ème} Journée : 15-16/03/2024

LIEUX	RENCONTRES	C	H	DATES	ARBITRE
GHDAB.S	CSNC * ASMBS	U-19-17-15	9H-11H-13H		
CHETTIA	AWSC * IRBOF	U-19-17-15	9H-11H-13H		
SOBHA	IRJTS * NRBK	U-19-17-15	9H-11H-13H		
TAOUGRITE	CAT * ANRBC	U-19-17-15	9H-11H-13H		
GHDAB.S	CSA-ASO * WRHB	U-19-17-15	9H-11H-13H		
BOUKADIR	CRHB * CFJTB	U-15			
RCHB * CSABAM		U-19-17-15	LE CLUB CSABAM EST FORFAIT GENERAL		
EXEMPT	EFMMT				

CATEGORIE JEUNES GROUPE B
13^{ème} Journée : 15-16/03/2024

LIEUX	RENCONTRES	C	H	DATES	ARBITRE
A.HASSEN	CRBA * IRBM	U-19-17-15	9H-11H-13H		
O.FARES	CRG * NRBM	U-19-17-15	9H-11H-13H		
S.ABDERRAHMANE	ACRBSA * FCBB	U-19-17-15	9H-11H-13H		
B.HAOUA	USBH * CAFST	U-19-17-15	9H-11H-13H		
S.AKKACHA	JSA * NSZ	U-19-17-15	9H-11H-13H		
A.HASSEN	NRK * CMT	U-19-17-15	9H-11H-13H		

CATEGORIE U-13
07^{ème} Journée : 15-16/03/2024

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRE
O.FARES		MOF * CRG		
TENES		CAFST * JSBOD		
GHDAB.S		RCHB * FJTAC		